

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC052

Conseil Communautaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Françoise DUCRET - Christophe MAYET - Sacha KOSANOVIC - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Sophie SELLIER

Pouvoirs :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON à Gilles FAVRE

CHANAY : JOUHAUD Lucie à Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE à Raphaël CASTIGLIA

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME à Catherine BRUN - Denis MOSSAZ à Patricia VERDET

VALSERHÔNE : Jean-Pierre FILLION à Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU à Régis PETIT - BERGERET Marielle à Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA

Votants : 34

Présents : 25

Date de la convocation : 22 MARS 2024

Secrétaire de séance : Benjamin VIBERT

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC052-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Nature de l'acte : 4. Fonction publique – 4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Objet : Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Madame la Vice-Présidente déléguée, Isabelle DE OLIVEIRA, rappelle que, par délibération n°07-045 du 29 mars 2007, le Conseil communautaire a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps complet, de la strate démographique des villes de 10 000 à 20 000 habitants.

Cet emploi fonctionnel a été supprimé par délibération n°22-DB020 du Conseil communautaire du 2 juin 2022.

Afin de pouvoir procéder au recrutement de la future directrice générale des services, il convient de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services en se référant à la strate des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Cet emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire par voie de détachement.

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1 à L.343-5, L.412-5 à L.412-7 et L.544-1 à L.544-9,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°07-045 du 29 mars 2007 du Conseil communautaire créant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

VU la délibération n°22-DB020 du Conseil communautaire, en date du 02 juin 2022, supprimant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC052-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

VU la délibération n°24-DC012 du Conseil communautaire, en date du 07 mars 2024, modifiant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

CONSIDERANT la nécessité de créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **DE RETIRER** la délibération n°24-DC012 du Conseil communautaire, en date du 07 mars 2024, modifiant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.
- **De CREER** l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à temps complet, en se référant à la strate des communes de 20 000 à 40 000 habitants lequel pourra être occupé, par voie détachement, par un fonctionnaire.
- **D'ATTRIBUER** à l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé et le régime indemnitaire de la Communauté de Communes.
- **De PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.
- **De CHARGER** le Président ou la Vice-Président déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Benjamin VIBERT



Le Président,
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC052-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024